

MODALITÉS APPEL DE PROJETS INNOVATION CULTURELLE TOURISTIQUE 2023

La MRC de Beauce-Sartigan souhaite soutenir l'innovation et le développement culturel touristique afin d'atteindre les objectifs fixés dans sa [Politique culturelle](#). Dans le cadre de l'Entente de développement culturel intervenue entre la MRC et le gouvernement du Québec, un budget est réservé pour un appel de projets visant à positionner la culture comme un moteur de développement touristique, économique et social. Pour ce faire, le promoteur devra démontrer que le projet attirera une clientèle extérieure à 40 km de son lieu physique. L'objectif est de soutenir un (1) projet innovant qui valorise des éléments culturels et patrimoniaux identitaires du territoire. L'enveloppe financière disponible est de 15 000 \$, et ce, pour 2023 uniquement.

Objectifs

- Faire rayonner la culture sur l'ensemble du territoire par un plus grand achalandage;
- Doter la région d'un nouveau produit d'appel culturel touristique qui prend la forme d'une nouvelle installation physique;
- Susciter la réalisation de projets qui perdurent dans le temps et qui sont accessibles à une échelle supralocale;
- Permettre la mise en valeur de la culture et du patrimoine, notamment par de l'animation.

Organisations admissibles

- Organismes à but non lucratif légalement constitués et coopératives non financières;
- Municipalités et organismes municipaux relevant d'elles.

Projets admissibles

Pour être admissibles au soutien financier, les projets doivent :

- Corresponde aux objectifs de l'appel de projets;
- Comprendre une contribution du promoteur d'au moins 20% en argent;
- Être réalisés sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan avant le 31 décembre 2023.

Projets inadmissibles

Sont exclus les projets :

- Visant exclusivement l'acquisition d'équipement majeur ou permanent;
- Soutenant le fonctionnement courant d'un organisme ou relevant d'une activité récurrente;
- Ayant été réalisés ou en cours de réalisation;
- Ayant reçu ou qui reçoivent du soutien dans un programme du ministère de la Culture et des Communications (MCC), du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) ou de Bibliothèques et Archives nationales du Québec (BAnQ);
- Visant exclusivement la tenue d'événement, d'activité de financement ou d'une demande de commandite.

Dépenses admissibles

Les dépenses reliées directement à la réalisation du projet, appuyées d'une pièce justificative émise au nom de l'organisme porteur, dans les délais prescrits à l'entente, et ce, concernant:

- Frais reliés à la coordination, à la réalisation et à la promotion du projet;
- Frais de recherches et de documentation;
- Frais d'animation;
- Frais de transport;
- Frais d'acquisition d'équipements nécessaires à la réalisation du projet;
- Honoraires professionnels.

Dépenses inadmissibles

- Dépenses allouées à la réalisation du projet qui sont antérieures à l'acceptation officielle de la demande financière;
- Dépenses reliées aux opérations courantes d'un organisme, frais de gestion et portion remboursable des taxes ;
- Dépenses d'immobilisation, d'infrastructure, de restauration et de rénovation;
- Commandites d'événements;
- Études de pré faisabilité;
- Frais liés au financement d'une dette ou d'un remboursement d'emprunt à venir.

Aide accordée et engagement

- Le soutien financier peut atteindre 80 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 15 000 \$;
- Le coût de projet doit être d'au moins 18 750 \$;
- Les montants seront octroyés en fonction du budget disponible, de l'analyse du projet et des dépenses admissibles;
- L'aide financière consentie par la MRC est une contribution non remboursable, octroyée en deux versements;
- Une reddition de compte sera exigée au promoteur;
- Le promoteur qui reçoit une subvention dans le cadre de cet appel de projets s'engage à mentionner la contribution de l'Entente de développement culturel de la MRC de Beauce-Sartigan ainsi que la contribution du gouvernement du Québec et du Conseil économique de Beauce.

Critères d'analyse et de sélection

L'analyse des demandes de soutien financier prendra en compte les aspects suivants :

- Description du projet (cohérence, explication du nouveau produit et de son impact pour le milieu, pertinence des objectifs, clientèle visée, potentiel d'intérêt touristique);
- Originalité du projet (nouveau par rapport à ce qui se fait dans la MRC, bonification de l'offre de service pour le promoteur);
- Aspect structurant du projet (impact sur les milieux de vie, lien avec une planification stratégique, pérennité de l'attrait, retombées envisagées pour le milieu, augmentation de l'achalandage touristique attendu);
- Mise en valeur de la culture et du patrimoine, notamment par de l'animation du nouveau produit;
- Plan de promotion (outils utilisés, budget et étendue géographique);
- Montage financier détaillé avec un budget équilibré, viable et répondant aux critères;

- Composition de l'équipe de travail (compétences, notoriété et crédibilité de l'organisme, structure organisationnelle, collaboration et implication des partenaires);
- Échéancier détaillé et confirmation que le projet sera réalisé d'ici le 31 décembre 2023.

Présentation d'une demande d'aide financière

Le formulaire de demande ainsi que les documents d'accompagnement doivent être acheminés à l'adresse courriel suivante : pascale.dupont@mrcbeaucesartigan.com

La demande doit comprendre, à tout le moins, les documents suivants :

- Formulaire de présentation du projet complété, daté et signé;
- Plan de promotion;
- Résolution du promoteur autorisant le dépôt de la demande et mandatant une personne pour signer tous les documents relatifs à cette demande;
- Lettres de partenaires apportant une aide financière, matérielle ou humaine au projet;
- États financiers des 2 dernières années (démontrer les revenus autonomes de l'organisation).

La date limite de dépôt de projet est le **dimanche 30 avril 2023**.

Pour information

Pour toute question, contactez Pascale Dupont, agente de développement au 418 228-8418 poste 142 ou à pascale.dupont@mrcbeaucesartigan.com

Note: La MRC de Beauce-Sartigan se réserve le droit de modifier les normes, critères de sélection et cadre de gestion en tout temps.